Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 28 (2001)

Heft: 6

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Possibilités de participation à Expo.02 pour des Suisses de l'étranger

Les enfants et adolescents suisses de l'étranger à Expo.02

But

• le projet «Enfants/adolescents suisses de l'étranger à Expo.02» a pour but de permettre aux enfants et adolescents appartenant, et ce sur tous les continents, à une famille de Suisses de l'étranger de visiter Expo.02, indépendamment de leur domicile et de leur position sociale

Participation financière

• CHF 10 000.- par enfant ou adolescent

Prestations d'Expo.02

- leur séjour en Suisse (env. 10 jours)
- la couverture d'une partie des frais de voyage
- leur prise en charge durant leur séjour
- le passeport 3 jours d'Expo.02

Déroulement et conception

- l'Organisation des Suisses de l'étranger OSE organise la visite des entants et adolescents à Expo.02
- l'OSE gère les contributions des donateurs, finançant ainsi les prestations précitées
- Expo.02 impartit le solde de ces contributions à des projets inhérents à l'Exposition nationale

Bankkonto 42 3.980.688.80, Berner Kantonalbank, CH-3001 Bern

Voici le contrat que le Conseil fédéral et le Parlement comptent signer!

• Article 41 de la Charte de l'ONU: La Suisse s'engage à participer aux sanctions et boycottages vis-à-vis d'Etats tiers. Ces mesures (...) peuvent comporter «l'interruption complète ou partielle des relations économiques, des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radioélectriques et des autres moyens de communication ainsi que la rupture des relations diplomatiques». Selon l'article 42 de la Charte de l'ONU, ces mesures peuvent englober «en supplément les actions suivantes: démonstrations, blocus et autres engagements des forces aériennes, maritimes et terrestres des membres des Nations Unies».

• L'article 43 de la Charte de l'ONU: La Suisse s'engagerait à «mettre à la disposition du Conseil de sécurité, sur son invitation et conformément à un accord ou des accords spéciaux, les forces armées, l'assistance et les facilités, y compris le droit de passage.»

• L'article 25 de la Charte de l'ONU: «Les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à la présente Charte.»

Les politiciens et notamment le Conseiller fédéral Deiss veulent nous faire croire que la neutralité suisse resterait «intacte» en cas d'adhésion de notre pays à l'ONU. Mais les citoyens suisses (ainsi que les quelques 600 000 Suisses de l'étranger) ne se laisseront pas berner!

Il importe par conséquent de voter le 3 mars 2002:

Non à l'adhésion de la Suisse à l'ONU politique!



Action pour une Suisse indépendante et neutre Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz

Azione per una Svizzera neutrale e indipendente

Internet: www.asin.ch

Case postale 218, CH-3000 Berne 16 Téléphone +41 31 356 27 27 Téléfax +41 31 356 27 28 CCP 30-10011-5

Plus de 40 000 membres

Prière d'envoyer ce talon à ASIN >>>

	 >
Nom:	i 24 août: neuf camps
Prénom:	em 6 sanomb) siud or Oberos 6 areado e
Adresse.	âns III-s 8 ab cinaine 0
NPA/Lieu:	90 6 206 2 6 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Pays:	"Yverdon at Trey pres a
Veuillez s.v.p. m'envo détaillées sur l'ASIN.	yer des informations
☐ en langue allemande ☐ en langue italienne	☐ en langue française ☐ en langue anglaise